

# **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE VALIDATION DES COMPÉTENCES ET INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**



FÉDÉRATION D'EFT ET OISP  
[www.aleap.be](http://www.aleap.be)



VALIDATION  
des COMPÉTENCES

[www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)



# TABLE DES MATIÈRES

## **01. CONTEXTE**

- *Les enjeux de la validation pour le secteur des EFT et OISP* 7-8
- *L'environnement politique et institutionnel* 9-11
- *D'une intuition à un projet pilote* 13-14

## **02. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES**

- *Définition et cadre* 17-19
- *Acquisition d'un Titre de compétence* 20
- *Apports du Titre de compétence* 21-24

## **03. VOTRE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET LA VALIDATION**

- *Les bases incontournables : soutien, analyse, diagnostic* 27-29
- *Le partenariat avec un/des Centre(s) de validation* 31-32
- *L'accompagnement des stagiaires : quand et comment ?* 33-35
- *La passation de l'épreuve dans un Centre de validation* 37-38
- *L'accompagnement du stagiaire après l'épreuve* 39-40

## **04. BILAN**

- *Evaluation pédagogique* 43

## **05. ANNEXES : OUTILS**

- *Tableau des acquis à valoriser* 47
- *Aide-mémoire à destination de l'équipe pédagogique* 49
- *Grille d'analyse du degré d'adéquation* 51-54
- *Exemple de travail en binôme* 55
- *Quatre étapes pour obtenir un Titre de compétence* 57
- *Exemple d'un outil de positionnement* 59-63



# ***01. CONTEXTE***

***01***

**LES ENJEUX DE LA VALIDATION  
POUR LE SECTEUR DES EFT ET OISP**  
— 7-8

**L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE  
ET INSTITUTIONNEL**  
— 9-11

**D'UNE INTUITION  
À UN PROJET PILOTE**  
— 13-14



# LES ENJEUX DE LA VALIDATION POUR LE SECTEUR DES EFT ET OISP

Le thème de la validation des apprentissages formels, non formels et informels<sup>1</sup> est aujourd'hui une priorité politique dans presque tous les pays de l'Union européenne. La validation est une partie intégrante des politiques d'apprentissage tout au long de la vie. L'objectif ultime étant l'inclusion de toutes et tous dans la société de la connaissance, l'accès ou le maintien dans l'emploi et le bien-être économique et social de la personne. Pour le secteur des EFT et OISP, la validation représente un enjeu de démocratie. En effet, toutes et tous doivent pouvoir y avoir librement accès.



## VALIDATION ET INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Permettre aux participant(e)s à la formation de valider leurs compétences renforce la démarche d'insertion socioprofessionnelle :

- il s'agit d'une opportunité parmi d'autres de valoriser ses compétences hors de circuits traditionnels souvent inaccessibles à un public éloigné de l'emploi et de la formation ;
- cette passation d'une épreuve « par la pratique » est proche de la démarche pédagogique des EFT et des OISP. C'est en quelque sorte une autre façon d'apprendre ou de se former ;
- la validation permet de faire coexister les mondes de la formation et de l'emploi en identifiant les compétences utiles au devenir professionnel ou formatif.

## VALIDATION ET PARTICIPANT(E)S À LA FORMATION

La validation peut constituer une étape de reconnaissance dans un parcours de formation et d'emploi car :

- elle respecte et valorise les savoirs acquis de façon formelle, non formelle et informelle<sup>1</sup> ;
- elle accroît les capacités d'adaptation, donne l'envie d'aller plus loin et de développer ses compétences ;
- elle atteste concrètement la maîtrise de compétences nommées et identifiées, ce qui est essentiel en matière de recherche d'emploi. Le/la candidat(e) gagne en confiance en s'identifiant à un métier, voire à un emploi ;
- elle facilite l'accès aux formations. Sur présentation d'un Titre, une personne peut valoriser ses compétences auprès des opérateurs de formation, définir au mieux son parcours et le cas échéant, alléger le programme de formation par des dispenses.

1./

On entend par apprentissages :

**Formels** : apprentissages sanctionnés par un diplôme.

**Non formels** : apprentissages non sanctionnés par un diplôme chez un opérateur de formation public et/ou privé.

**Informels** : apprentissage issus de l'expérience professionnelle ou de vie.



## **VALIDATION ET CENTRES DE FORMATION EFT/OISP**

Du point de vue des centres de formation, la validation engendre des plus-value. Elle peut favoriser :

- une reconnaissance supplémentaire des processus de formation,
- une information régulière sur l'évolution des métiers, ce qui constitue un appui pour les formateurs et un signe de professionnalisation,
- une opportunité de se situer dans le contexte de la formation des adultes en prenant en compte des enjeux du cadre européen,
- une transparence et une rigueur des contenus des formations proposées en identifiant les compétences acquises dans le centre de formation,
- une réflexion sur les parcours de formation en interne (organisation de l'offre) et en externe (filières et passerelles).

## **VALIDATION ET RECHERCHE D'EMPLOI**

Le Titre de compétence, inscrit dans le curriculum vitæ, constitue un véritable outil de recherche d'emploi auprès des entreprises. C'est un argument de négociation lors d'un recrutement. Il fait référence à :

- des compétences identifiées et actualisées,
- une identité professionnelle reconnue,
- une capacité à gérer une situation professionnelle et de mise à l'épreuve,
- l'opportunité de faire valoir le Titre de compétence lors d'un recrutement et/ou d'une évolution de carrière auprès de pouvoirs locaux et provinciaux wallons qui ont adhéré à circulaire des pouvoirs locaux et provinciaux sur la Valorisation des compétences.<sup>2</sup>



### **LE SAVIEZ-VOUS ?\***

69% des employeurs sont prêts à utiliser le TC lors d'un recrutement

\* "Le saviez-vous" renvoie à l' Etude d'impact - réalisée par le bureau d'études Sonocom, avec le soutien du comité d'accompagnement réunissant le Consortium de validation des compétences et les partenaires sociaux, avec la contribution du RIFA (groupe de recherche interdisciplinaire en formation d'adultes, cellule du Girset) - auprès de 300 employeurs et 400 candidats. Plus d'information sur le site [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be) dans la rubrique "Boîte à outils".

# L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

**L'Europe**, par ses différentes recommandations et développements d'outils, propose des orientations visant la reconnaissance des compétences acquises dans les parcours (de façon formelle, non formelle et informelle) par une certification venant renforcer les chances des citoyens européens d'accéder et/ou de rester sur le marché de l'emploi, tout en favorisant l'accès et la mobilité professionnelle.

**En Belgique francophone**, la Cellule exécutive du Consortium de validation des compétences a pour mission de développer et de mettre en œuvre le dispositif permettant de répondre aux orientations définies par l'Europe.

## Les principes méthodologiques reposent sur :

- la reconnaissance des compétences par un Titre de compétence ayant valeur officielle,
- le travail réalisé en Commission de référentiels par **les partenaires sociaux et les Services Publics de l'Emploi** pour déterminer **les Titres de compétence** comme un « ensemble intégré de compétences significatives » pour **l'emploi et la reprise en formation**,
- les principes européens de reconnaissance partielle ou totale des compétences liées à un métier par une certification formelle renforçant l'accès à l'emploi notamment chez les personnes éloignées de l'emploi et de la formation.

## RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES OBJECTIFS 2018 ET COMITÉ DE BRUGES 2011-2020

### LE CONTEXTE EUROPÉEN

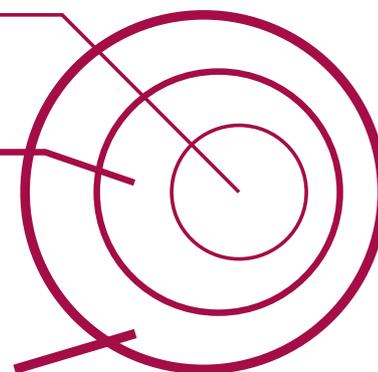
La validation des apprentissages a été confirmée par **le Conseil de l'Union Européenne** qui adopte **le 20 décembre 2012**, la recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (recommandation 2012/C 398/01) « pour offrir aux citoyens la possibilité de faire valoir ce qu'ils ont appris en dehors de l'éducation et de la formation formelles – y compris par le biais de leurs expériences de mobilité et de tirer parti de cet apprentissage de leur vie professionnelle et la suite de leurs apprentissages (...) ».<sup>1</sup>

Le concept de compétence à la base du dispositif de validation développé en Belgique francophone, la définition par les Commissions de référen-

Accord de coopération relatif à la Validation des compétences et au SFMQ

Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014

Comité de Bruges 2011-2020



1./ Voir document relatif à la RECOMMANDATION DU CONSEIL du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (2012/C 398/01) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:398:0001:0005:FR:PDF>

tiels d'Unités de compétence associées à un métier, l'intégration des processus du Consortium à l'intérieur d'une démarche Qualité rendent le dispositif de validation compatible avec les démarches européennes en cours de développement.

D'autre part, **le Comité de Bruges<sup>2</sup>** renforce la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnelle pour la période 2011-2020, encourageant les pays participants à être en adéquation avec le marché du travail et la carrière des personnes.

Plusieurs pistes d'action sont proposées :

- intégrer les compétences clés dans les programmes de formation ;
- mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées ;
- favoriser l'assouplissement des conditions d'accès à la formation et aux qualifications en vue d'améliorer l'employabilité, d'acquérir une expérience professionnelle satisfaisante, la confiance en soi, la dignité et l'intégrité professionnelles, des possibilités de progression dans la vie professionnelle et privée.



## **LE CONTEXTE DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE**

En Belgique, conformément à la loi-programme du 30 décembre 2001, l'Etat fédéral a instauré un droit du travailleur au « bilan des compétences ». Les instruments permettant l'exercice de ce droit relèvent des compétences des Régions et Communautés.

La **validation des compétences** relève de trois décrets portant assentiment de **l'Accord de coopération** du 24 juillet 2003 signé par **la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française**, relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue :

- le Décret Communauté française du 22 octobre 2003 : MB 31.12.2003,
- le Décret Région wallonne du 13 novembre 2003 : MB 23.01.2004,
- le Décret Cocof du 7 novembre 2003 : MB 03.05.2004.

**Le dispositif de validation des compétences** a pour but de reconnaître officiellement les savoirs et savoir-faire professionnels acquis en dehors des filières de formation classique.

Cette reconnaissance est organisée par :

- le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs de formation et d'Enseignement de Promotion sociale ainsi que les partenaires sociaux,
- les Centres de validation agréés (organisation des épreuves de validation menant aux Titres de compétence).

<sup>2/</sup>  
« Le communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnelles pour la période 2011-2020 », Communiqué des ministres européens de l'enseignement et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Bruges le 7 décembre 2010 pour revoir la stratégie et les priorités.

**SFMQ**

Depuis 2011, le **Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**<sup>3</sup> a été instauré par un Accord de coopération du 27 mars 2009 entre **la Wallonie, la Fédération Wallonie Bruxelles et la Commission communautaire française**.

Il a pour mission de développer dans un langage et des références communs aux opérateurs de l'enseignement et de la formation des **Profils métiers** et des **Profils de formation** afin de permettre la mise en place de passerelles garantissant la prise en compte des acquis de chaque apprenant<sup>4</sup>.

Il rassemble :

- les Services publics de l'emploi (SPE) et les partenaires sociaux,
- tous les opérateurs d'enseignement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que le Consortium de validation des compétences (CDVC) pour la Belgique francophone.

**L'Interfédération et la Febisp sont membres de la Chambre de l'Enseignement et de la Formation.**

La **COPROFOR** (Commission de Profil de formation) est chargée d'élaborer un Profil formation sur base du Profil métier, la référence commune à tous les opérateurs d'enseignement et de formation qui vont le décliner en programmes ou référentiels de formation en adéquation avec leurs missions et publics.

Ce que l'on trouve dans un Profil formation :

- les acquis d'apprentissage ou A.A. (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du Profil métier,
- les Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) qui regroupent les AA en un ensemble cohérent qui peut être évalué ou validé,
- le Profil d'équipement qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du Profil formation,
- le Profil d'évaluation qui sert de cadre de référence fournissant les éléments qui fonderont la construction d'épreuves en précisant les caractéristiques communes aux épreuves élaborées par les différents opérateurs emploi/formation.

Le SFMQ et le CVDC développent un travail de synergie et de collaboration portant sur la mise en correspondance entre le profil métier du SFMQ et le référentiel de validation.

Enfin, la Déclaration de politique régionale 2009-2014<sup>5</sup> entend faire de la validation des compétences en Wallonie « une des priorités de la législation tant les compétences sont la pierre angulaire d'une société compétitive et en progrès ».

Il est prévu que les bassins de vie réunissent le triangle enseignement qualifiant (secondaire, supérieur, de Promotion sociale), la formation professionnelle et le monde de l'emploi en vue d'instaurer une concertation permanente entre les acteurs et les partenaires sociaux autour des besoins socio-économiques constatés dans chaque bassin.



3./ [http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?elID=tx\\_nawsecured&u=0&file=fileadmin/sites/sfmq/upload/sfmq\\_super\\_editor/sfmq\\_editor/SFMQ\\_Documents\\_Officiels/accord\\_de\\_cooperation\\_01.pdf&t=1363942626&hash=0c510e56e0425991ac060d60c770603d17a32fc8](http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?elID=tx_nawsecured&u=0&file=fileadmin/sites/sfmq/upload/sfmq_super_editor/sfmq_editor/SFMQ_Documents_Officiels/accord_de_cooperation_01.pdf&t=1363942626&hash=0c510e56e0425991ac060d60c770603d17a32fc8)

4./ Repris du Folder « Participer à une Commission de Profil de formation (COPROFOR) au SFMQ », disponible sur le site du SFMQ.be

5./ « Une énergie partagée pour une société durable humaine et solidaire » <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/publication/901-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne.pdf>



## D'UNE INTUITION À UN PROJET PILOTE

**La validation est l'une des grandes questions des politiques d'emploi et de formation. Le secteur des EFT et OISP s'est toujours attaché à en suivre les travaux. Suite à la mise en œuvre d'épreuves concrètes de validation, Aleap<sup>1</sup> a initié un dispositif expérimental pour évaluer dans quelles conditions la validation est une opportunité pour les stagiaires, en quoi elle soutient le parcours des personnes.**

Trois **métiers** ont été ciblés : employé administratif, électricien résidentiel et maçon.

Cinq centres de formation ont participé à l'action : **Créaform, Edit Verviers, Espaces, Quelque Chose à Faire, Synergie Solidaire :**

- Créaform et Synergie Solidaire se sont penchés sur le métier d'employé administratif ;
- Edit Verviers et Quelque chose à Faire sur le métier d'électricien résidentiel ;
- Espaces et Quelque Chose à Faire sur le métier de maçon.

**Plusieurs rencontres** de travail ont été organisées avec le Consortium pour clarifier les procédures, faire part de remarques et constats, témoigner et questionner. Par la suite, le projet devrait pouvoir être étendu à l'ensemble du secteur des EFT et OISP.

### DES OBJECTIFS MUTUELS DE DÉPART

Cinq objectifs principaux réunissent le Consortium de validation des compétences et les centres de formation investis dans le projet :

- offrir une porte d'entrée supplémentaire vers l'emploi et la formation aux participant(e)s à la formation des EFT et OISP ;
- permettre une plus grande (re)connaissance des dispositifs de formation et de validation en les visibilisant ;
- expérimenter, décroisonner, convaincre et se questionner mutuellement sur le rôle de chacun et le mode d'accompagnement à mettre en place ;
- susciter chez d'autres opérateurs l'envie de mettre en œuvre l'outil validation des compétences ;
- faire prendre conscience aux stagiaires que la validation, c'est possible !!



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les candidats : Un TC obtenu = un « papier » officiel, l'accès à l'emploi, la reconnaissance de ses compétences, une valeur ajoutée pour le CV.

1./

Aleap est l'une des cinq fédérations qui composent l'Inter-fédération.

## ***UN PROJET ARTICULÉ***

Le projet s'articule sur :

- l'inventaire des compétences acquises au sein de la formation<sup>2</sup>,
- le travail en binôme/par groupe de pairs :  
l'inventaire des compétences acquises au sein du centre de formation est confronté au travail mené par un autre centre de la même filière. L'objectif est de croiser les compétences acquises, d'identifier les alternatives et les manques en se référant aux référentiels de la validation. Cette approche par échange mutuel est laissée au choix de l'opérateur de formation.

Cette collaboration induit :

- une analyse réciproque des contenus de formation,
- un enrichissement de leur contenu,
- des échanges méthodologiques,
- des apports pédagogiques mutuels,
- un renforcement de la motivation à poursuivre le projet,
- la rédaction d'un guide méthodologique.

# ***02. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES***

## **DÉFINITION ET CADRE**

- Définition
  - Cadre
- 17-19

## **ACQUISITION D'UN TITRE DE COMPÉTENCE**

- Centres de validation agréés
  - Conditions d'accès
- 20

## **APPORTS DU TITRE DE COMPÉTENCE**

- Passerelle vers la reprise en formation
  - Brevet cariste et Titre de compétence associé au métier de conducteur de chariot élévateur
  - Peintre industriel et BCCA
  - Valorisation du Titre de compétence au sein des pouvoirs locaux et provinciaux
  - Europass
  - Accès à la profession
- 21-24





Pour chaque Titre de compétence, la fiche détaillée, reprise sur le site : <http://www.cvdc.be>, renseigne :

- ce qui sera évalué ;
- les critères utilisés par le jury pour évaluer le travail réalisé ;
- la durée de l'épreuve ;
- les conditions particulières de cette épreuve.



## **DÉMARCHE QUALITÉ**

Ce dispositif amène les procédures d'évaluation à répondre à des critères de qualité :

- **la transparence** : tous les candidats reçoivent la même information sur la procédure d'évaluation ;
- **l'équité** : tous les candidats bénéficient d'une procédure identique d'évaluation, sur base d'un même référentiel d'évaluation des compétences, quels que soient les personnes, le lieu, le temps et le contexte ;
- **la validité** : les procédures d'évaluation sont rigoureuses.

Les enjeux de la validation des compétences ont conduit les gouvernements à positionner la validation des compétences dans le service public tout en y associant étroitement les partenaires sociaux aux niveaux stratégique, normatif et opérationnel.

## **CADRE RÉFÉRENTIEL**

Le Consortium de validation développe des référentiels de validation des compétences.

Les métiers, depuis 2012 sont déclinés en amont du Consortium par le SFMQ.

### **Ce qu'il faut savoir :**

<b>Bases législatives indiscutables.</b>	Trois décrets portant assentiment à l'Accord de coopération du 24/07/2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (voir annexe).
<b>Dispositif robuste, de qualité, transparent construit en partenariat avec les partenaires sociaux (patronat et syndicats).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission consultative et d'agrément : choix des métiers, agrément des centres de validation.</li> <li>• Bases référentielles : utilisation des profils métiers du SFMQ,</li> <li>• Commission référentielle et validation : le président est un représentant du fonds sectoriel du métier.</li> </ul>
<b>Dispositif orienté usagers engagés dans la construction d'un parcours valorisant dans une démarche individuelle avec droit de recours.</b>	<p>Personnes au-delà de l'obligation scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inactives ou actives,</li> <li>• salariées ou indépendantes du secteur privé et public,</li> <li>• en recherche d'emploi,</li> <li>• stagiaires en formation.</li> </ul>
<b>Dispositif orienté entreprises engagées dans une gestion des compétences.</b>	<p>L'obtention d'un Titre de compétence donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une valeur ajoutée au candidat au recrutement,</li> <li>• du sens à la fonction occupée au sein de l'entreprise,</li> <li>• des possibilités de recrutement et d'évolution de carrière dans la fonction publique locale et provinciale wallonne.</li> </ul>

En bref :

### **Secteurs concernés par la validation des compétences**

Les secteurs pour lesquels les candidats peuvent faire valider leurs compétences :

- Administration
- Alimentation
- Automobile
- Construction
- Culture<sup>1</sup>
- Electricité
- Industries technologiques
- Informatique
- Non-marchand
- Secteur Vert
- Services aux personnes

1./

L'EFT T'Event est un Centre de validation agréé pour les métiers d'Auxiliaire technique du spectacle et de technicien des Arts de la scène et de l'événement.

# ACQUISITION D'UN TITRE DE COMPÉTENCE



## **CENTRE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES**

**Il ne suffit pas de dire que l'on a des compétences, il faut pouvoir le prouver.** Les Centres de validation sont agréés par les Gouvernements après un audit de qualité.

Ils ont pour mission d'organiser les épreuves et de s'assurer que le candidat a bien été orienté. C'est pourquoi, avant d'inscrire les candidats, les centres organisent une guidance pour les prémunir d'un échec. L'épreuve est une situation professionnelle reconstituée selon les indications du référentiel de validation.

Les candidats sont amenés à démontrer leurs compétences de façon pratique devant un jury composé du directeur et de l'évaluateur du Centre de validation et d'un observateur venant du secteur professionnel concerné.

Le travail des candidats est évalué par l'évaluateur sur base d'une grille d'évaluation critériée.

L'observateur vérifie la bonne organisation de l'épreuve.

Le directeur, l'évaluateur et l'observateur constituent le jury de délibération.

Le candidat est ensuite informé du résultat de son épreuve. Il peut bénéficier d'une post-guidance sous la forme d'un entretien, qu'il ait obtenu ou non le Titre.

En cas de réussite, son Titre de compétence lui est envoyé par courrier postal.

En cas de contestation de la décision du jury, le candidat à la validation peut introduire un recours motivé auprès du comité directeur dans le mois de la notification (art.23 de l'accord de coopération).

**Obtenir un Titre de compétence, une démarche simple et gratuite !**

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

**Tout stagiaire qui le souhaite** et qui a **acquis la compétence**, peut aller à la validation.

- c'est une démarche gratuite, volontaire et individuelle ;
- il faut être sûr de son choix et être prêt à passer une épreuve devant un jury.

**Les seules conditions d'accès :**

- avoir 18 ans le jour de l'épreuve ;
- avoir une connaissance du français selon le type de métier (voir le niveau de connaissance avec le Centre de validation).

# APPORTS DU TITRE DE COMPÉTENCE

## PASSERELLE VERS LA REPRISE EN FORMATION

L'obtention d'un ou plusieurs Titres de compétence, c'est :

- un droit d'accès à la formation<sup>2</sup> avec octroi de dispense chez les opérateurs de formation professionnelle (FOREM Formation, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale, l'IFAPME et l'Espace Formation PME) permettant un allègement du parcours de formation de quelques heures à toute une année (en fonction du nombre de Titres de compétence obtenus en rapport avec la formation visée et les règles d'accessibilité et de dispense en vigueur au sein de l'institution de formation concernée).

Concrètement :

- consulter le tableau de reprise en formation : [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be) rubrique «Boîte à outils»

**Pour plus d'informations :**

- **les Carrefours Emploi-Formation en Wallonie**, (<http://www.le-forem.be/structures/carrefoursemploi-formation.html>)
- **Bruxelles Formation Carrefour à Bruxelles** (0800/555.66),
- **les centres de formation** de FOREM Formation, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale, l'IFAPME et l'Espace Formation PME : le conseiller pédagogique ou le responsable des centres de formation disposent d'informations précises sur les dispenses dont un candidat pourrait bénéficier grâce à ses Titres de compétence.

## BREVET CARISTE ET TITRE DE COMPÉTENCE ASSOCIÉ AU MÉTIER DE CONDUCTEUR DE CHARIOT ÉLÉVATEUR

Le métier de Conducteur de chariot élévateur est associé à trois Titres de compétence :

- Maîtriser un chariot frontal.
- Maîtriser un chariot latéral.
- Maîtriser un gerbeur électrique.

**Depuis décembre 2012,**

Passer une des épreuves dans un Centre de validation agréé, réussir l'épreuve et obtenir un des Titres de compétence associé au métier de conducteur de chariot élévateur, c'est obtenir **l'équivalence** au Brevet cariste.



<sup>2/</sup>

Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24/07/2003 relatif à la validation des compétences : art 20 §4.

L'inverse n'est pas acquis : être en possession d'un Brevet cariste **ne donne pas droit** à un des Titres de compétence.

L'obtention d'un Titre demande toujours de passer une épreuve sanctionnée par un des opérateurs de formation agréé par le Consortium (FOREM Formation, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale, l'IFAPME et l'Espace Formation PME) répondant aux critères repris dans le référentiel de validation.

## **PEINTRE INDUSTRIEL ET BCCA**

Le métier de Peintre industriel est associé à quatre Titres de compétence :

- Réaliser le traitement manuel de la surface d'une pièce métallique.
- Réaliser le traitement par pistilage d'une surface métallique.
- Préparer mécaniquement la surface d'une pièce métallique.
- Réaliser un traitement de surface par projection de métal en fusion.

Chaque Titre correspond à une possibilité de certification par l'organisme certificateur BCCA. Ils sont en principe indépendants l'un de l'autre.

### **Depuis janvier 2009,**

Passer une des épreuves dans un Centre de validation agréé, réussir l'épreuve et obtenir le Titre de compétence associé au métier de Peintre industriel, **ce n'est pas obtenir l'équivalence** avec la Certification BCCA pour les peintres industriels et les métalliseurs.

Pour l'obtenir, **le demandeur d'emploi** doit être engagé dans une entreprise conventionnée auprès du BCCA et l'entreprise doit prouver qu'il a acquis une expérience dans une des fonctions liées au peintre industriel.

Les démarches sont différentes pour **les travailleurs** qui occupent une fonction spécifique au métier de peintre industriel dans une entreprise conventionnée.



### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.formation-pigments.be/>.

<http://www.bcca.be/index.cfm?cat=why&lang=fr>.

[www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)

## **VALORISATION DU TITRE DE COMPÉTENCE AU SEIN DES POU- VOIRS LOCAUX ET PROVINCIAUX<sup>3</sup>**



### **LA VALORISATION DES COMPÉTENCES, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

La circulaire du 25 janvier 2011 du Ministre Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, intitulée «Valorisation des compétences dans le cadre du pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire» institue un dispositif permettant de valider et de valoriser les compétences des agents des pouvoirs locaux et provinciaux.

Pour un pouvoir local ou provincial, la circulaire concerne les candidats au recrutement (interne ou externe) et les agents en place intéressés par une évolution de carrière.

Ces personnes ont réussi une épreuve de validation dans un centre agréé par les pouvoirs publics et ont obtenu un Titre de compétence. Ce Titre peut être présenté au service du personnel lors d'un recrutement ou dans le cas d'une évolution de carrière.

**Le recrutement ne concerne que les niveaux D1 et D4 pour le personnel administratif, ouvrier et technique.**

**L'évolution de carrière ne concerne que le passage de D1 vers D2, D2 vers D3 et D3 vers D4 pour le personnel administratif, ouvrier et technique.**

**Pour plus d'informations :**

**Concernant la circulaire et les niveaux des Titres de compétence (recommandation 21) :**

Conseil régional de la Formation : Tel. : 081/32.71.06 - E-mail : info@crf.wallonie.be - Site internet : <http://crf.wallonie.be>.

**Pour toute question sur la mise en œuvre de la circulaire, par province :**

- Brabant wallon, Patrice RODRIGUEZ, [patrice.rodriquez@brabantwallon.be](mailto:patrice.rodriquez@brabantwallon.be).
- Hainaut, Eric DEGRANSART, [eric.degransart@hainaut.be](mailto:eric.degransart@hainaut.be).
- Liège, André DELEUZE, [andre.deleuze@provincedeliege.be](mailto:andre.deleuze@provincedeliege.be).
- Luxembourg, Patrice BRENO, [p.breno@province.luxembourg.be](mailto:p.breno@province.luxembourg.be).
- Namur, Julie NISOLLE, [julie.nisolle@province.namur.be](mailto:julie.nisolle@province.namur.be).

#### **EN QUELQUES MOTS :**

La valorisation des compétences est la manière dont on reconnaît officiellement des compétences validées pour débiter (recrutement) ou progresser (évolution de carrière) au sein des pouvoirs locaux et provinciaux



## **EUROPASS**

**Le supplément au certificat Europass** est une initiative qui vise à promouvoir la mobilité de tous les citoyens européens (étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi,...) en mettant à leur disposition un nouvel outil pour valoriser leurs qualifications et compétences de manière compréhensible et standardisée dans 33 pays européens. Europass est comparable à un portefeuille reprenant différents documents dont le Titre de compétence délivré par le Consortium de validation des compétences

Les suppléments au certificat Europass peuvent être téléchargés sur le site du CVDC : <http://www.cvdc.be>

## **ACCÈS À LA PROFESSION**

Trois Arrêtés Royaux prévoient que les Titres de compétences obtenus puissent prouver la compétence professionnelle liée à certains métiers :

- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et **aux véhicules à moteurs**.
- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux **soins corporels**, d'opticien, de technicien dentaire et d'entrepreneurs de pompes funèbres.
- AR du 29 janvier 2007 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la **construction** et de **l'électrotechnique**.

Pour cela, il faut être capable de **prouver ses connaissances en gestion de base** et disposer de **l'ensemble des Titres de compétence associés à un métier** repris dans un des Arrêtés royaux et disponibles à la validation. Ce sont les guichets d'entreprise qui décident de l'admissibilité des Titres de compétence<sup>4</sup>.

4./

Pour plus d'informations sur les guichets d'entreprise :  
[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie\\_entreprise/Creer/Guichets\\_entreprises\\_agrees](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees)

# ***03. VOTRE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET LA VALIDATION***

**LES BASES INCONTOURNABLES :  
SOUTIEN, ANALYSE, DIAGNOSTIC**  
— 27-29

**LE PARTENARIAT AVEC  
UN/DES CENTRE(S) DE VALIDATION**  
—31-32

**L'INFORMATION DES STAGIAIRES :  
QUAND ET COMMENT ?**  
— 33-35

**LA PASSATION DE L'ÉPREUVE  
DANS UN CENTRE DE VALIDATION**  
— 37-38

**L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE :  
QUAND ET COMMENT ?**  
—39-40



# LES BASES INCONTOURNABLES : SOUTIEN, ANALYSE, DIAGNOSTIC

L'« outil » validation des compétences peut soutenir des pratiques professionnelles existantes, appuyer un projet collectif et impulser une dynamique participative.

## PRÉLIMINAIRES ET BALISES INCONTOURNABLES

Les actions des centres de formation EFT et OISP s'inscrivent dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle soutenant l'émancipation des personnes, leur projet de vie.

Les EFT et OISP doivent rester **ouverts** à toutes et tous. L'entrée en formation ne doit **jamais** être conditionnée à la capacité de s'inscrire dans un dispositif de validation.

Intégrer l'outil validation des compétences implique que la validation est :

- **le résultat** d'un choix **librement** consenti du /de la participant(e) à la formation et du centre de formation,
- une réponse **pertinente** à la construction du parcours de formation et d'emploi de la personne en formation,
- une étape dans le parcours du stagiaire, parcours qui reste **l'essentiel**,
- une **orientation** parmi d'autres.

## CHOIX DES INSTANCES DU CENTRE DE FORMATION

Intégrer un nouvel outil dans les pratiques professionnelles relève d'une décision stratégique des instances de l'association. Cette décision doit être débattue en équipe pour en faire un plan d'action, ce qui demande :

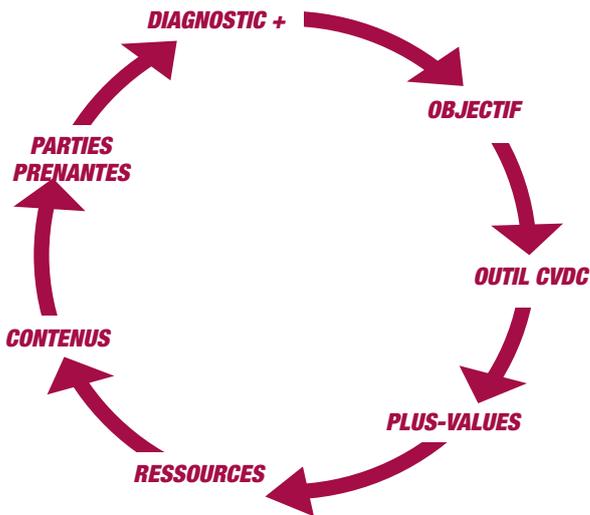
- une gestion du changement des pratiques professionnelles existantes,
- une réflexion sur la méthode d'accompagnement :  
contenu des formations,  
partenariats entre opérateurs de formation,  
partenariats avec les Centres de validation agréés.

L'outil validation devient une responsabilité collective du centre de formation.

## PHASE EXPLORATOIRE ET DIAGNOSTIC

La phase exploratoire va aider à la construction collective de la démarche. Elle débouche sur un diagnostic dans l'objectif de décider de poursuivre ou non la mise en œuvre de la validation des compétences au sein du centre de formation.





**Votre diagnostic est positif !! Vous allez mettre en place l'outil validation.**

Pour ce faire :

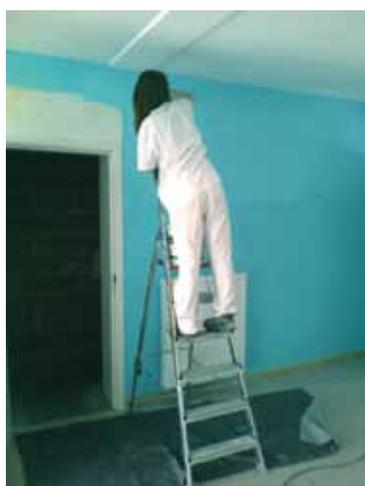
- le projet est travaillé en équipe en vue de définir **des objectifs qualitatifs** (quel est l'apport de la validation du point de vue du candidat, du centre, quels sont les effets recherchés, quel est le projet clairement identifié, ...);
- **un bilan** (les plus et les risques) est réalisé pour évaluer l'opportunité de poursuivre la démarche avec des participant(e)s potentiel(le)s.

Différentes étapes sont nécessaires :

- prendre connaissance des objectifs poursuivis par les instances de l'association pour mieux les appréhender;
- prendre connaissance de l'outil validation :  
les métiers proposés à la validation,  
les titres associés aux métiers et disponibles dans les Centres de validation,  
les compétences requises lors de l'épreuve,  
la liste des Centres de validation agréés.
- inventorier toutes les interrogations des membres de l'équipe liées à la validation et apporter ensemble les réponses adéquates concernant :  
les plus value pour le candidat et le centre de formation,  
les impacts au niveau du participant(e) à la formation, du formateur et du centre de formation,  
l'analyse des risques, des leviers et des manques.
- estimer les ressources internes disponibles en tenant compte des priorités du centre de formation et du temps de travail;
- confronter les contenus de formation et les compétences requises à l'épreuve de validation;
- identifier les parties prenantes (stagiaires, formateurs, centres de validation agréés);
- etc.

Pour réaliser votre diagnostic, voici quelques questions incontournables :

- Qu'est ce que la validation des compétences ?
- Qui est concerné ? Quel est le public visé ?
- Pourquoi est-ce volontaire et confidentiel ?
- Quels en sont les enjeux du point de vue du secteur, du participant à la formation, de l'équipe, du Centre de validation agréé ?
- Quels en sont les apports ?
- Comment s'organise la validation des compétences ?
- Quels sont les acteurs et les étapes essentielles ?
- Quelles sont les expériences à valider ?
- Comment mettre en œuvre un processus d'accompagnement des personnes au sein de votre centre de formation ?
- Quelles seront les balises et les conditions ?
- Quels sont les engagements de part et d'autre ?
- Quelles sont les ressources existantes au sein du centre de formation ?
- Quel sera le rôle de chacun ?
- Quelles questions et réactions ?
- Quel plan d'action mettre en œuvre ensemble ?





# LE PARTENARIAT AVEC UN/DES CENTRE(S) DE VALIDATION

**Voici une série d'outils à destination de votre équipe.  
Il est en effet utile de travailler en réseau, de disposer de ressources  
partenariales, de se documenter et s'informer auprès des Centres  
de validation agréés.**

## RESSOURCES PARTENARIALES

- Le **Consortium Validation des compétences** et son site internet : <http://www.cvdc.be> (fiches métiers, Titres de compétence et champ d'application, liste des centres de validation agréés, actualités, newsletter, outils de positionnement, vidéos).
- **L'Interfédération** et son site internet : [www.interfedeb.be](http://www.interfedeb.be) (vision d'ensemble du secteur des EFT et OISP, offre de formation à destination des travailleurs, actualités sectorielles).
- **Les opérateurs de formation des adultes** (EFT/OISP, Forem Formation, IFAPME, Promotion sociale) peuvent construire des partenariats en vue de compléter les contenus de formation.



Se rencontrer, c'est visualiser concrètement ce que chacun fait, d'où il vient, ses pratiques et préoccupations professionnelles

## VISITE D'UN CENTRE DE VALIDATION AGRÉÉ

Visiter en équipe (avec les personnes concernées) un Centre de validation agréé apporte un éclairage important sur :

- l'accueil et l'information individuelle ou collective,
- la pré-guidance et l'inscription,
- les conditions du déroulement de l'épreuve,
- la post-guidance après épreuve.



### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

La connaissance du dispositif se fait via un opérateur de formation ou le conseiller SPE

### **Pour préparer la rencontre avec le Centre de validation, voici une liste des points à aborder :**

- certains Centres de validation proposent un module préparatoire, des tests de pré-requis ou d'autres outils (Power point par exemple). N'hésitez pas à vous informer sur ce qui est organisé afin de préparer au mieux la passation de l'épreuve ;
- les Centres de validation organisent des séances d'informations individuelles ou collectives avant toute inscription. Informez-vous sur les objectifs et les contenus de ces séances :
  - objectifs de l'entretien préliminaire,
  - rôle de l'évaluateur, de l'observateur et du directeur durant l'épreuve,
  - tâches à réaliser et conditions de réalisation de la tâche, outillage utilisé, plan et schéma, termes techniques employés,
  - consignes, temps imparti à l'épreuve, critères d'évaluation et de réussite,
  - délais d'attente pour la passation de l'épreuve,
  - suivi post épreuve (communication des résultats, optimisation du Titre de compétence).

**Développer un partenariat avec un Centre de validation renforce les conditions de réussite de vos stagiaires pour qu'ils valorisent le Titre obtenu dans la suite donnée à leur parcours.**

# ACCOMPAGNEMENT DE VOS STAGIAIRES : QUAND ET COMMENT ?

**Pour les stagiaires, l'orientation et l'accompagnement durant la formation sont les axes centraux de la construction d'un projet emploi/formation. Les impliquer et les rendre acteurs de cette démarche se révèlent être des priorités.**

Le parcours des personnes est constitué pour certaines d'entre elles d'expériences professionnelles, formatives et/ou personnelles. La formation des EFT/OISP vient renforcer et compléter ces acquis.

Accompagner la personne dans sa démarche de validation des compétences, suppose qu'elle ait été préalablement informée sur l'outil validation comme une étape possible de ce parcours.

Pour opérer un choix librement consenti, le stagiaire doit :

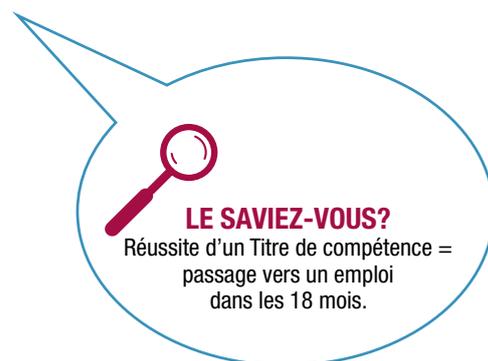
- disposer d'un accompagnement de qualité ;
- identifier les leviers et les freins ;
- témoigner des compétences requises au moment de l'épreuve ;
- être préparé à passer une épreuve devant un jury ;
- pouvoir optimiser le Titre obtenu.

## ALLER CHERCHER L'INFORMATION SUR LA VALIDATION

La personne en formation construit un projet professionnel ou formatif dont la validation peut être une des étapes. Pour ce faire, elle doit disposer d'une information claire et complète sur l'outil validation et ses possibilités.

La présentation du dispositif de validation des compétences de **manière collective ou individuelle** permet au stagiaire de se positionner sur la pertinence de poursuivre cette démarche dont l'aboutissement est le passage d'une épreuve dans un Centre de validation.

Ce dernier le renseignera sur les modalités d'inscription et les exigences liées à l'épreuve.





## ***VALIDATION ET PARCOURS FORMATIF / PROFESSIONNEL DU STAGIAIRE***

Le stagiaire confirme son choix d'aller vers la validation. L'équipe pédagogique vérifie avec le stagiaire la pertinence de ce choix.

Le stagiaire sera accompagné dans :

- le choix du métier et du Titre de compétence,
- la prise de connaissance du niveau de l'épreuve,
- l'inventaire des compétences requises à l'épreuve,
- le croisement des compétences acquises à celles évaluées,
- l'identification des tâches à réaliser, des consignes données et du temps imparti à l'épreuve,
- les rôles et les missions de chaque intervenant.

Ce dialogue a pour objectif de :

- vérifier la démarche personnelle du stagiaire ;
- cerner la plus-value de ce choix ;
- conforter le stagiaire dans son choix ;
- définir avec le stagiaire les outils à mettre en place pour réussir dans sa démarche ;
- examiner les étapes nécessaires à la réussite (obstacles et leviers).

Chaque participant(e) à la formation requiert une attention particulière au regard de son projet professionnel et/ou formatif. L'équipe le soutient en proposant :

- une préparation adaptée à sa situation,
- un soutien rigoureux et méthodique,
- des conditions personnalisées d'accompagnement.

Cette étape permet au stagiaire de choisir, en connaissance de cause, le Titre de compétence qui correspond à son expérience et à vérifier la pertinence de faire valider ses compétences. Si tel est le cas, cela permet d'augmenter ses chances de réussite et de prévenir les situations d'échec.

## **PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE**

Le stagiaire qui a choisi de passer une épreuve de validation doit bénéficier d'un accompagnement rapproché.

Cela se décline par :

- une préparation aux éléments constitutifs de l'épreuve :
  - compléter et renforcer les compétences de chaque stagiaire suite au bilan effectué ;
  - apprendre à respecter des consignes écrites et orales et les procédures de travail ;
  - pouvoir réaliser une tâche dans un temps imparti (gestion du temps et des priorités) ;
  - maîtriser des termes techniques ;
  - faire face et s'adapter à l'imprévu ;
  - débriefing régulièrement et ajuster (s'auto-évaluer).
- une préparation aux éléments de mise en condition du candidat à l'épreuve :
  - apprendre à gérer son stress ;
  - connaître et appliquer les compétences transversales nécessaires à l'exercice d'un métier (tenue, langage, écoute, etc.) ;
  - se mettre en condition d'être observé par un jury dans l'exercice d'une tâche ;
  - être disposé à entendre la sanction de l'épreuve ;
  - débriefing régulièrement et ajuster.

## **INSCRIPTION DANS UN CENTRE DE VALIDATION**

L'équipe informe de manière individuelle ou collective des démarches d'inscription.

S'inscrire à une épreuve dans un Centre de validation reste une démarche individuelle.

Selon les Centres de validation, les stagiaires, s'ils le souhaitent, peuvent être accompagnés par un membre de l'équipe. L'équipe peut proposer un briefing et un débriefing avant et après chaque étape d'inscription.

Le stagiaire choisit le centre sur base de différents critères :

- la facilité d'accès,
- les délais d'attente,
- la connaissance mutuelle,
- le partenariat développé entre opérateurs.

Le stagiaire informe l'équipe de son inscription. Idéalement, l'inscription et l'épreuve doivent avoir lieu avant la fin de la formation pour assurer un suivi et un accompagnement en profondeur du candidat à l'obtention d'un Titre de compétence.

Les informations relatives aux inscriptions se trouvent sur le site :

[www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)



# LA PASSATION DE L'ÉPREUVE DANS LE CENTRE DE VALIDATION

**Changement de décor, le stagiaire devient candidat dans un Centre de validation des compétences. Obtenir un Titre de compétence devient possible lorsque l'on s'y est préparé. Comment cela se passe !!**

**Obtenir un Titre de compétence, une démarche simple gratuite et accessible !**

**Trois moments-clés sont à prendre en considération :**

Avant de passer l'épreuve	Le jour de l'épreuve	Après l'épreuve
<p>Le Centre de validation :</p> <p>Informe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'épreuve et son évaluation,</li> <li>• l'environnement .</li> </ul> <p>Vérifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le choix du Titre de compétence.</li> </ul> <p>Inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le candidat à une épreuve.</li> </ul>	<p>Le Centre de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueille ;</li> <li>• donne les consignes ;</li> <li>• observe ;</li> <li>• évalue sur base d'une grille référencée ;</li> <li>• délibère le candidat.</li> </ul>	<p>Le Centre de validation est disponible pour toutes informations sur la réussite ou l'échec de l'épreuve.</p> <p>En cas d'échec, le Centre de validation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informe sur les lacunes rencontrées;</li> <li>• propose des pistes de remédiations sur RDV.</li> </ul>

**N'hésitez pas à prendre contact avec les Centres de validation pour établir de véritables partenariats.**

## **AVANT DE PASSER L'ÉPREUVE**

### **Informations à transmettre au Centre de validation :**

- les contenus de formation en lien avec les compétences qui sont évaluées,
- l'information donnée aux candidats sur la validation, l'épreuve, l'évaluation, l'obtention d'un Titre et ses possibilités (reprise en formation, allègement du parcours de formation, valorisation auprès des pouvoirs locaux, impact sur le CV),
- les objectifs poursuivis par le candidat et sa motivation.

Le Centre a besoin de ces informations pour :

- éviter les redondances auprès du candidat;
- gagner du temps dans les démarches;
- soutenir le projet du candidat et l'accompagner avec son centre de formation dans la poursuite de ses objectifs.

L'objectif poursuivi est de mettre en confiance le candidat.

Le Centre de validation possède ses propres outils :

- un entretien individuel pour vérifier le choix du Titre de compétence,
- l'outil de positionnement<sup>1</sup> spécifique au métier et au Titre choisi pour évaluer les chances de réussite en lien avec les exigences et aspects importants de l'épreuve.

## **LE JOUR DE L'ÉPREUVE**

Le jour de l'épreuve, le candidat est seul pour réaliser son épreuve.

Ce qui est important pour lui de se rappeler avant de commencer :

- être en bonne forme physique;
- être à l'heure; ne pas oublier son matériel de sécurité si nécessaire;
- écouter les consignes;
- se concentrer;
- oser demander un complément d'information;
- ne pas aller trop vite, le temps de l'épreuve est suffisant;
- prendre le temps de réaliser les tâches selon les consignes données.

## **APRÈS L'ÉPREUVE**

Sur rendez-vous, le Centre de validation est disponible pour donner un complément d'informations et proposer des pistes de remédiation. La démarche peut être individuelle, le/la stagiaire peut être accompagné par le centre de formation.



# L'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE APRÈS L'ÉPREUVE

**Valoriser la réussite entière ou partielle, comprendre et admettre les raisons d'un échec, analyser les résultats obtenus quels qu'ils soient, sont autant de moments clefs à ne pas négliger.**

## **ANALYSER LES CONDITIONS DE PASSATION D'UNE ÉPREUVE DE VALIDATION**

L'équipe et le stagiaire réalisent un bilan de l'expérience pour :

- faire prendre conscience des capacités du stagiaire à s'investir dans un projet construit et personnel ;
- sensibiliser/mobiliser les autres participants à la formation ;
- construire des perspectives et se situer par rapport au projet de départ ;
- donner son point de vue sur la passation d'une épreuve ;
- comprendre les clefs de la réussite en :
  - identifiant les stratégies d'apprentissage sollicitées ;
  - cernant les difficultés et les leviers utilisés pour y faire face.
- opérer un retour auprès de l'équipe ;
- évaluer l'appui et les outils disponibles dans le centre de formation (contenu de formation et accompagnement) ;
- évaluer l'accueil, la guidance, l'épreuve et la post guidance du Centre de validation.

**LE SUIVI INDIVIDUALISÉ  
SE RÉALISE AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE,  
LE STAGIAIRE  
ET LE CENTRE DE VALIDATION**

## **VALORISER LE TITRE DE COMPÉTENCE OBTENU**

Le stagiaire a réussi son épreuve. Il reçoit son Titre de compétence et le valorise :

- dans sa recherche d'emploi en le renseignant sur son CV,
- dans la poursuite d'une formation qualifiante en faisant valoir la dispense,
- dans la valorisation auprès des Pouvoirs locaux wallons,
- dans la perspective de valider d'autres compétences.

## **COMPRENDRE ET ADMETTRE L'ÉCHEC**

L'évaluation porte sur différents critères qui peuvent être réussis ou non. D'où, l'importance de prendre contact avec le Centre de validation pour comprendre les situations qui demandent un approfondissement. Repasser une épreuve est possible à condition d'avoir apporté les solutions aux critères en échec.

L'échec ne remet pas en cause :

- les compétences et qualités du participant à la formation,
- les compétences et qualités du formateur.

### **Causes possibles de difficultés rencontrées :**

- choix du Titre de compétence,
- appréciation du niveau des exigences,
- difficultés de concentration,
- incompréhension des consignes,
- stress lié à la situation d'épreuve,
- difficultés liées à la langue, au vocabulaire,
- accompagnement inadéquat.

### **Pistes de remédiations :**

- développer un partenariat avec un Centre de validation en vue d'une collaboration qui vise la réussite du stagiaire ;
- impulser une formation complémentaire pour pallier aux difficultés ;
- définir /confirmer de nouvelles modalités de mise en œuvre du projet de la personne en poursuivant ou non la démarche ;
- construire une liste de points d'attention ;
- clarifier et planifier le nouveau projet.

# ***04. BILAN***

## **EVALUATION PÉDAGOGIQUE**

— 43



# *EVALUATION PÉDAGOGIQUE*

**Prendre le temps d'évaluer l'implémentation de l'outil validation dans des pratiques pédagogiques au service du stagiaire, c'est se donner les moyens d'en améliorer l'efficacité.**

**Se questionner sur les suites et la pertinence de la démarche favorise inévitablement des avancées du point de vue pédagogique.**

## *EVALUER LE DISPOSITIF EN ÉQUIPE*

Pour ce faire, il est important que l'équipe développe une grille d'évaluation incluant :

- la mesure de l'investissement (personnel, temps, budget),
- les résultats quantitatifs projetés et obtenus,
- les résultats de l'évaluation menée avec les stagiaires,
- le partenariat avec d'autres centres de formation,
- le partenariat avec le Centre de validation,
- les filières investies par la validation,
- la plus value pour les stagiaires en matière d'emploi et de formation.

Ce retour peut être appuyé par :

- des indicateurs de mesure :
- un tableau de suivi des résultats et une grille d'évaluation par exemple.
- des témoignages des participant(e)s et parties prenantes,
- l'évaluation du dispositif par les stagiaires.

L'analyse du dispositif d'accompagnement peut être réalisée par :

- la sollicitation de toutes les parties prenantes pour rassembler des informations qualitatives :
  - en donnant la parole aux participants à la formation, premiers acteurs du dispositif,
  - en réalisant des entretiens collectifs ou individuels,
  - en identifiant ce qui a bien fonctionné et ce qui est à renforcer,
  - en se situant par rapport aux outils fournis par le Consortium.
- la recherche de nouvelles perspectives de partenariat du point de vue formatif.



# ***05. ANNEXES : OUTILS***

**TABLEAU DES ACQUIS À VALORISER**

— 47

**AIDE-MÉMOIRE À DESTINATION  
DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

— 49

**GRILLE D'ANALYSE DU DEGRÉ  
D'ADÉQUATION**

— 51-54

**EXEMPLE DE TRAVAIL EN BINÔME**

— 55

**QUATRE ÉTAPES POUR OBTENIR  
UN TITRE DE COMPÉTENCE**

— 57

**EXEMPLE D'UN OUTIL  
DE POSITIONNEMENT**

— 59-63



## TABLEAU DES ACQUIS À VALORISER

Nature des acquis	A Retenir	A Analyser	Supports utiles
<b>Acquis de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les formations suivies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenus d'apprentissage issus des formations</li> <li>Contexte dans lequel ces compétences ont été utilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de formation</li> <li>Descriptif de formation</li> <li>Programme de formation</li> <li>Bilan professionnel ou personnel</li> <li>Productions éventuellement réalisées en cours de formation</li> </ul>
<b>Acquis issus du milieu professionnel en tant que travailleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'entreprise</li> <li>Poste de travail</li> <li>Fonction exercées</li> <li>Activités menées</li> <li>Equipement technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences requises à l'entrée</li> <li>Connaissances et qualités requises (savoir-faire technique et compétences transversales relatives au poste de travail)</li> <li>Nouvelles compétences acquises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Descriptif de fonction</li> <li>Bilan professionnel ou personnel</li> <li>Fiches Rem ou Rome</li> <li>CV</li> </ul>
<b>Acquis issus d'une expérience en tant que volontaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre dans lequel se développe l'activité</li> <li>Contexte</li> <li>Missions poursuivies dans le cadre du volontariat</li> <li>Activités menées</li> <li>Equipement technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences nécessaires à la réalisation de l'activité</li> <li>Qualités personnelles mises en œuvre dans le cadre de l'activité</li> <li>Compétences acquises lors de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description de l'association</li> <li>Description de la mission en tant que volontaire</li> <li>Bilan professionnel ou personnel</li> </ul>
<b>Acquis issus d'actions personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences générées par ces actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CV</li> <li>Bilan professionnel ou personnel</li> </ul>



# AIDE-MÉMOIRE À DESTINATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

## **A ÉVITER**

- Surestimer les possibilités de validation, évaluer le risque d'entreprendre une démarche de validation si les écarts entre les acquis et la certification sont trop importants.
- Vouloir aller trop vite.
- Ne viser qu'un seul projet de certification qui empêche d'envisager d'autres voies.
- Ne pas prévoir d'obstacles.

## **A PRENDRE EN COMPTE**

- Bien s'informer avant de se lancer.
- Utiliser et repérer toutes les ressources disponibles (Site, référentiels, conseillers).
- Opérer un choix de validation tenant compte de ce qui est important pour elle/lui, de ses acquis et du contexte socio-économique.
- Se fixer des délais et des étapes.
- Investir du temps et de l'énergie pour faire aboutir son projet.
- Identifier les acquis en prenant en compte toutes les expériences personnelles, professionnelles ou formatives.

## **ACCOMPAGNEMENT DE LA/DU CANDIDAT(E) (ÉTAPES)**

- Réflexion approfondie permettant de situer la validation dans un projet professionnel et personnel en tenant compte du point de vue de la/ du candidat(e).
- Retour sur le parcours : inventaire des expériences professionnelles et volontaires. Etablir pour ce faire un inventaire descriptif de ces activités de manière précise, identifier le contexte et les procédures mises en œuvre. Appuyer le descriptif des activités.
- Soutenir la passation de l'épreuve en la préparant (cibler des points d'attention) par la mise en situation professionnelle (moyens, ressources, rôle de chacun, critères d'évaluation).
- Prise en compte du projet et du degré d'autonomie de la personne.
- Étalaé dans le temps.
- Constant avec un interlocuteur fixe.



# GRILLE D'ANALYSE DU DEGRÉ D'ADÉQUATION

**Pour réaliser ce travail, vous pouvez solliciter l'aide du Consortium de Validation des Compétences.**

Outils de travail :

- La fiche métier et le référentiel de compétence du métier concerné sur le site de la validation.
- La grille d'analyse du degré d'adéquation présentée ci-dessous. :
- Analyse comparative des compétences du référentiel de validation des compétences et le référentiel/cahier de charge formation de votre EFT ou OISP.

## GRILLE D'ANALYSE DES PROCÉDURES À SUIVRE :

### 1. PRÉLIMINAIRES (VOIR TABLEAU 1 – VOS COORDONNÉES)

- Déterminer la ou les personnes responsables de l'analyse du degré d'adéquation.
- Compléter le cadre d'informations sur votre organisation.

### 2. ANALYSE COMPARATIVE DES COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ET LE RÉFÉRENTIEL FORMATION DE VOTRE EFT/OISP (VOIR TABLEAU 2 – GRILLE COMPARATIVE)

**Objectif : vérifier si les compétences liées aux activités-clés du référentiel compétence sont reprises dans votre référentiel/cahier de charge formation :**

- Prendre connaissance du référentiel de validation des compétences.
- Compléter le tableau (voir tableau 2 – GRILLE COMPARATIVE) :
  - Partie 1 : sur base du référentiel de compétence (tableau des activités-clés et compétences : voir point B du référentiel).
  - Partie 2 : sur base de vos documents.
  - Partie 3 : sur base de la comparaison entre partie 1 et 2 :
    - La formation rencontre les compétences reprises à la validation : **OK**
    - La formation ne rencontre pas les compétences reprises à la validation : **NOK**

- Reprendre les NOK :  
Vérifier si la compétence n'est pas suivie d'un \* qui indique qu'elle ne sera pas vérifiée lors de l'épreuve.  
Apporter une remédiation à la compétence non rencontrée (organisation d'un module complémentaire à la formation donnée, recours à une formation externe, stages en entreprise.).  
Evaluer l'accès de votre public à l'épreuve de validation.

### **3. FAISABILITÉ DU PROJET : (VOIR TABLEAU#3-GRILLE DE FAISABILITÉ)**

Faire un tableau récapitulatif.

- Organiser une réunion avec le centre de validation : débriefing et visite du Centre de validation.

## LES TABLEAUX

### **TABLEAU 1 VOS COORDONNÉES** **CADRE D'INFORMATION SUR VOTRE ORGANISATION**

Centre de formation	
Situation géographique	
Public-cible	
Formation en lien avec le Titre de compétence associé à un métier proposé à la validation	
Potentiel de candidats à la validation	
Déterminer le(s) centre(s) de validation des compétences concernés	

### **TABLEAU 2 : GRILLE COMPARATIVE**

Partie 1				Partie 2		Partie 3	
Référentiel Validation des compétences				Référentiel métier de formation		Evaluation	
code	Activités-clés	Code	Compétences	Compétences reprises dans le référentiel de formation de votre EFT/OISP		OK	NOK
01		01.01					
		01.02					
		01.03					
		01.04					
		01.05					
02		02.01					
		02.02					
		02.03					
		02.04					
		02.05					
		02.06					
		02.07					
04		04.01					
		04.02					
		04.03					
		04.04					

## **TABLEAU 3 : FAISABILITÉ DU PROJET**

Objectif : en réunion pédagogique, sur base du tableau ci-après envisager un centre de validation et préparer la rencontre.

Analyse de la grille complétée :

- Evaluer l'accès des stagiaires à la validation
- Analyse des points à ajuster

REPRENDRE LES NOK ET ANALYSER SI DES REMÉDIATIONS SONT POSSIBLES :

Code	Activités-clés (AC)	Code	Compétences	Remédiations possibles ?

RENCONTRE AVEC LE CENTRE DE VALIDATION

Le Centre de validation peut répondre à des impasses sur les NOK.

ÉVALUER L'ACCÈS DE VOTRE PUBLIC À LA VALIDATION :

Oui, la validation est possible.

Non, la validation n'est pas recommandée + raisons.

QUANTIFICATION DU NOMBRE DE CANDIDATS POTENTIELS SUSCEPTIBLES D'ALLER VERS LA VALIDATION DANS L'ANNÉE :

**Nombre de candidats potentiels**

# EXEMPLE DE TRAVAIL EN BINÔME

## CREAFORM-SYNERGIE SOLIDAIRE EMPLOYÉ ADMINISTRATIF

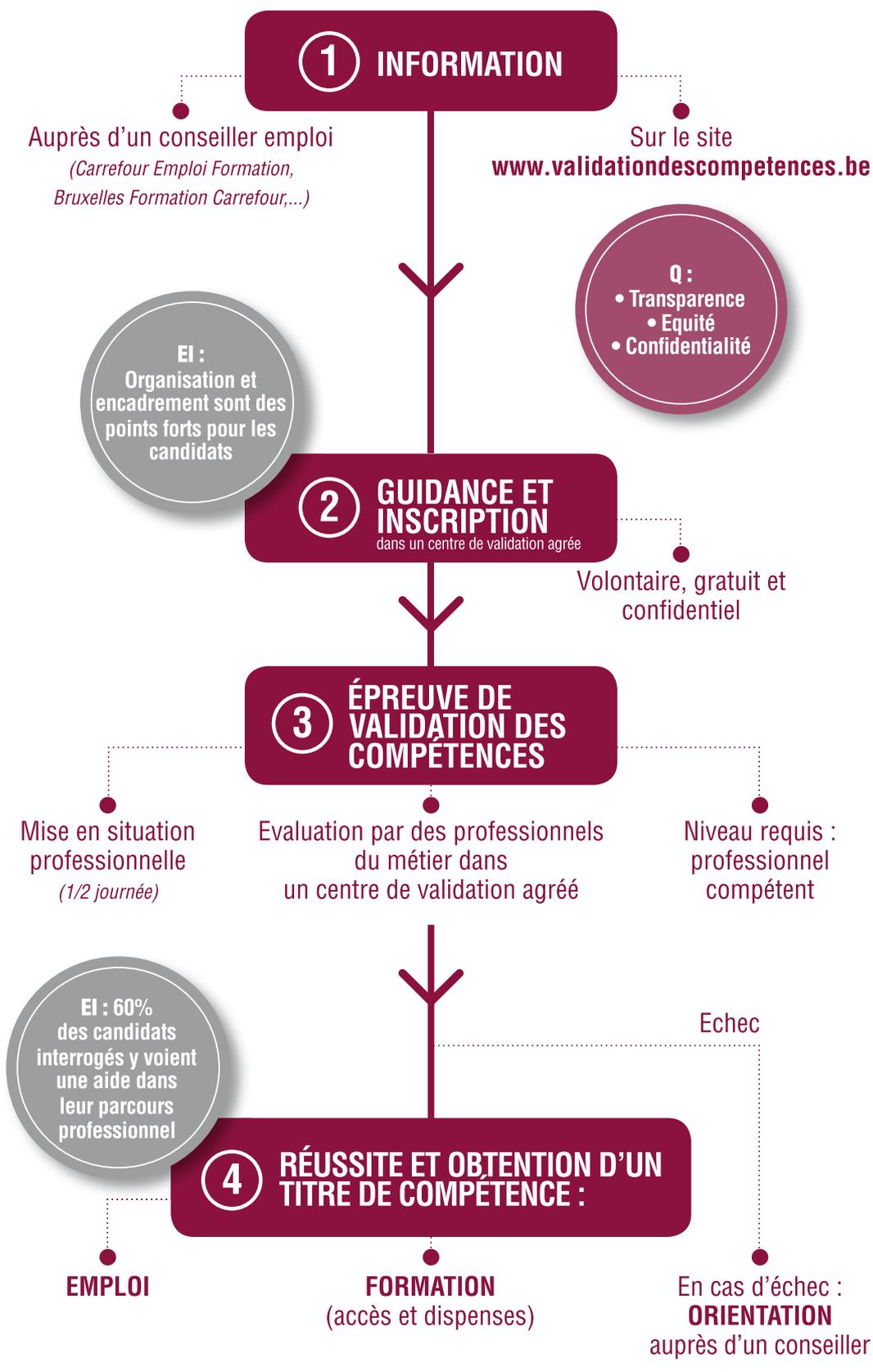
Codes		Compétences		CREAFORM		SYNERGIE SOLIDAIRE	
				Module et objectif	Appellation séquence(s)	Module et objectif	Appellation séquence(s)
<b>01 Constituer et/ou actualiser des dossiers</b>							
01.01	Rassembler les informations et/ou les documents	Com/Trabur/Compta	Transversalité Constituer dossier écrit TP facturation Travaux bureautiques, Séquences recherche et orga infos	Bureautique	Internet, Access	Organisation du secrétariat	L'accueil Gestion du courrier L'organigramme
				Français			
		Guidance, emploi, formation (GEF) en vue de réaliser cv/lm	CV/Lettre de Motivation				
01.02	Vérifier les informations et/ou les documents	Compta/Com/droit social et administratif Trabur	Application « 3R » et TVA Exploitation et orga d'infos Recherche internet, recoupement infos	Bureautique Organisation du secrétariat Correspondance commerciale	Internet Accueil au téléphone Les documents commerciaux		
01.03	Rechercher des informations et/ou les documents complémentaires	Compta Com Droit social/administratif Trabur	Bon Commande/Bon Livraison Travail de Fin Session (TFS) Recherche perso Recherches internet	Compta Com Droit social/administratif Travaux de bureau (Trabur)	BC/BL TFS Recherche perso Recherches internet		
01.04	Fournir des informations sur le dossier et/ou des informations générales sur son domaine d'activité par oral	Com COMPTA	TFS Techniques expression orale Communication fournisseurs/clients/comptable/expert	Organisation du secrétariat	La communication en entreprise Gérer l'accueil (tél et vis-à-vis)	Français	Laisser un message sur répondeur Présentation orale du résumé du livre
				Guidance, emploi, formation (GEF)			
01.05	Fournir des informations sur le dossier et/ou des informations générales sur son domaine d'activité	Organisation du secrétariat	Laisser un message Gérer la boîte mail Organiser une manifestation Le compte rendu/le PV	Organisation du secrétariat	Laisser un message Gérer la boîte mail Organiser une manifestation Le compte rendu/le PV		
				GEF		Préparation écrite pour exercices oraux	
01.06							



# ÉTAPES POUR OBTENIR UN TITRE DE COMPÉTENCE

**POUR QUI ?** 18+

**OBJECTIF ?** Obtenir une preuve officielle de ses compétences professionnelles



\* El réalisée par le bureau d'études Sonecom, avec le soutien du comité d'accompagnement réunissant le Consortium de validation des compétences et les partenaires sociaux, avec la contribution du RIFA (groupe de recherche interdisciplinaire en formation d'adultes, cellule du Girset) - auprès de 300 employeurs et 400 candidats. Plus d'information sur le site [www.cvd.be](http://www.cvd.be) dans la rubrique "Boîte à outils".



# EXEMPLE D'UN OUTIL DE POSITIONNEMENT LE PEINTRE EN BÂTIMENT

## LE PEINTRE EN BÂTIMENT

Tous les outils de positionnement sont disponibles sur **le site de la validation**.

Ce sont des **questions fermées** sur le métier et les compétences associées qui sont posées oralement au candidat à la validation.

Pour toute équipe pédagogique, cet outil permet :

- de compléter le référentiel de compétence et la fiche métier car il donne des éléments supplémentaires sur l'épreuve ;
- de vérifier si votre stagiaire a les compétences requises.

# ETES-VOUS PRET A PASSER LA VALIDATION DE **PEINTRE EN BATIMENT ?**

**Actuellement, 7 personnes sur 10 obtiennent leur Titre de compétence.  
Plus vous êtes informé, plus vous augmentez vos chances d'obtenir le Titre de compétence.**

Selon votre expérience, votre histoire, une première orientation est nécessaire afin d'augmenter vos chances de réussite à une épreuve de validation des compétences.

C'est pourquoi nous vous proposons, à travers ce questionnaire, de faire le point sur votre parcours. Si la validation des compétences est adaptée à votre situation, ce questionnaire vous permettra également de choisir les unités de compétences pour lesquelles vous avez le plus de chances de réussir.

***Le métier de peintre en bâtiment est divisé en 3 unités de compétence.***

## QUESTIONS GENERALES

1. Avez-vous une expérience et/ou une formation dans le métier visé ?

- oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas une démarche envisageable pour le moment.  
Renseignez-vous plutôt sur les possibilités de formation.*

Si oui :

a) De quand date-t-elle ?

- d'1 an : *la validation est envisageable.*  
 + d'1 an : *vérifiez que vos acquis sont toujours d'actualité.*

b) Cette expérience ou formation a-t-elle eu lieu en Belgique ?

- oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation est envisageable mais vérifiez si votre façon de faire est semblable à celle pratiquée en Belgique.*

2. Comprenez-vous des consignes en français ?

- oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.*

3. Connaissez-vous les règles de sécurité spécifique au métier de peintre en bâtiment ?

- oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.*

4. Savez-vous travailler avec soin et netteté ?

- oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est indispensable pour réussir les épreuves de validation.*

## **UNITE 1 : REALISER LES PEINTURES DE DIFFERENTS SUBJECTILES**

**Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :**

Code métier	Type de document	Version	Page
PEINTBAT	Outil de positionnement	1.0 Doc Officiel	Page 1 sur 1



Sur base de consignes écrites et verbales, le candidat prépare les surfaces à traiter et répare une fissure avant d'appliquer en une couche, une peinture en phase aqueuse, sur une surface de plafond en plâtre, avec couche de fond apposée, de minimum 5 m<sup>2</sup>, comprenant un luminaire.

Il peint dans une teinte contrastée la moulure décorative déjà en place. Il prépare la porte et, avec un émail en phase aqueuse, il la peint du côté intérieur du local. Il traite également l'encadrement côté intérieur.

Avec la même peinture, il traite des éléments de croisillons d'un châssis en bois (voir croquis). Il applique une lasure teintée sur la plinthe de bois déjà posée.

Le candidat assure les protections adéquates. Il choisit le matériel et les matériaux mis à sa disposition pour exécuter la tâche.

Tout au long et au terme du travail, il assure le nettoyage de sa zone de travail, le nettoyage et le rangement de l'outillage ainsi que le tri et le dépôt des déchets aux endroits prévus.

### Questions :

1. Savez-vous décaper, poncer différents types de surfaces ou démonter des accessoires dans le but de préparer les surfaces à traiter ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
2. Savez-vous enduire un support, l'égaliser ou appliquer une couche d'adhérence au support dans le but d'apprêter la surface à traiter ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
3. Savez-vous peindre avec soin, tant au rouleau qu'au pinceau, des plafonds, moulures, chambranles, chants, listels, etc. ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
4. Avez-vous déjà réalisé un rechampi ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
5. Avez-vous déjà appliqué une lasure teintée sur support en bois ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
6. Savez-vous utiliser les pinceaux corrects pour les différents types de peinture à appliquer (fibre synthétique, soie naturelle) ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est nécessaire pour réussir l'épreuve*

Code métier	Type de document	Version	Page
PEINTBAT	Outil de positionnement	1.0	Page 2 sur 2



### Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

Sur base de consignes écrites et verbales, le candidat prépare la colle, répare une fissure et réalise, sur des supports sains, la pose de revêtement mural de type papier peint à raccords sautés. Il effectue les traçages, les découpes, l'encollage et la pose. En fin d'épreuve, il effectue le nettoyage de l'outillage, de son poste de travail et évacue les déchets.

### Questions :

1. Savez-vous décaper, poncer différents types de surfaces ou démonter des accessoires pour préparer les surfaces à traiter ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
2. Savez-vous enduire un support, l'égaliser ou appliquer une couche d'adhérence au support dans le but d'apprêter la surface à traiter ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
3. Savez-vous préparer la colle suivant les caractéristiques du revêtement mural ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
4. Savez-vous découper et encoller des lés de manière soignée?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve*
5. Savez-vous poser des lés d'aplomb en tenant compte du sens et des raccords de motifs?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*
6. Savez-vous araser des lés de manière précise et soignée?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*
7. Savez-vous maroufler des lés en cours de pose?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*

Code métier	Type de document	Version	Page
PEINTBAT	Outil de positionnement	1.0 Doc Officiel	Page 3 sur 3



## UNITE 3 : REALISER LA POSE D'UN REVETEMENT DE SOL SOUPLE

### Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

Sur base de consignes écrites et verbales, le candidat met en place, sur une surface plane, un revêtement de sol souple de type vinyle. La pose, en deux bandes, est réalisée par collage en plain. Les découpes se font au droit de la cheminée, des plinthes, de l'entre-porte et des tuyauteries déjà en place.

### Questions :

1. Savez-vous appliquer la colle conformément à la notice du fabricant ?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *la validation n'est pas envisageable. Renseignez-vous sur les possibilités de formation.*
2. Savez-vous placer des bandes de vinyle en respectant un plan de pose et un sens de pose?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*
3. Savez-vous découper du vinyle au droit de cheminée, plinthes ou tuyauteries déjà en place?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*
4. Savez-vous réaliser un joint entre deux lés de vinyle de manière précise et soignée?  
 oui : *la validation est possible.*  
 non : *c'est ce qui vous sera demandé dans l'épreuve.*

**Pour réussir les épreuves, il vous faut donc travailler méthodiquement et rigoureusement, en respectant des consignes et des plans et en appliquant des techniques précises avec soin et netteté.**

Code métier	Type de document	Version	Page
PEINTBAT	Outil de positionnement	1.0 Doc Officiel	Page 4 sur 4







**AVEC LE SOUTIEN DE L'INTERFÉDÉRATION ET DE LA CONVENTION CADRE NON MARCHAND**